

LA RÉUNION EN RÉSIDENCE

SYNTHÈSE DU PROJET DE RÉSIDENCE



MAISON DE L'ARCHITECTURE DE LA RÉUNION

contact@maisondelarchitecture.re - maisondelarchitecture.re

92 rue de la République, 97400 Saint-Denis

Dans le cadre du développement et de la diversification de ses activités la Maison de l'Architecture de La Réunion souhaite mettre en place une résidence d'architecture.

Ce document explicite le projet, son intérêt, ses enjeux et ses modalités.

Version octobre 2024.

SOMMAIRE

LE DISPOSITIF DE LA RÉSIDENCE D'ARCHITECTURE	5
Les Résidences d'architecture en France	5
Les Résidences du RMA	5
MISE EN PLACE DU PROJET À LA RÉUNION	9
Modalités	9
La Résidence ACR	11
LIEUX DE VIE, POINTS DE VUE	13
Objectifs	13
Territoire d'accueil	13
Thématique	15
Déroulé de la résidence	16
Budget et logistique	17
Calendrier prévisionnel	20

LE DISPOSITIF DE LA RÉSIDENCE D'ARCHITECTURE

LES RÉSIDENCES D'ARCHITECTURE EN FRANCE

La plus ancienne résidence d'architecture en France est probablement celle qu'effectuaient les lauréats du Prix de Rome. En effet, ce concours récompensait les gagnants par un séjour d'étude en Italie, auprès des œuvres antiques. Supprimé en 1968, la compétition a été remplacée par une sélection sur dossier aboutissant, toujours, à un séjour à la Villa Médicis durant 6 à 18 mois. L'objectif étant de permettre aux résidents de se perfectionner dans leur art.

Aujourd'hui les résidences d'architecture françaises sont portées en majorité par le Réseau des Maisons de l'Architecture (RMA) ou par les maisons de l'architecture (MA) elles-mêmes. Cependant d'autres structures proposent aussi des résidences à destination d'architectes ou de diplômés en architecture.

Par exemple, l'association Abité, en Martinique, mène depuis 2021 des résidences architecturales de 3 semaines sur la thématique de la ville. Les résidents proposent une approche et des actions culturelles qui permettent de développer un regard innovant sur l'urbanité. Expérience inédite en outre-mer, cette résidence attire surtout des praticiens non martiniquais par manque de profils locaux.

Le réseau de l'Institut Français, propose aussi à travers le monde des résidences dans différentes disciplines, notamment en architecture.

LES RÉSIDENCES DU RMA

Description

Depuis 2018, le RMA, expérimente collectivement le dispositif de la résidence d'architecture. Les maisons de l'architecture pilotes de ce programme sont Territoire Pionniers et la Maison de l'architecture des Pays de la Loire (MAPDL).

Les objectifs des résidences du RMA sont de :

- Sensibiliser les acteurs locaux et les habitants aux problématiques architecturales contemporaines.
- Susciter le débat sur la production architecturale, les usages et les modes de vie d'un territoire.
- Créer des synergies autour de l'amélioration du cadre de vie local.

Les 39 résidences portées par les maisons de l'architecture régionales ont permis de sensibiliser et d'expérimenter autour de thématiques liées à l'identité des villes et des territoires. La résidence est une occasion pour les candidats de produire une démarche narrative ou conceptuelle sur leur territoire d'accueil, en collaboration avec les habitants et acteurs locaux.

Les résidences proposées par le RMA sont préalablement sélectionnées parmi les projets de résidence des maisons de l'architecture régionales. Ensuite un appel à candidature commun est lancé afin de permettre à des groupements composés d'au moins un architecte ou diplômé en architecture de candidater. La sélection est effectuée par les maisons de l'architecture porteuses de leur projet local.

Tout au long du projet, les résidents sont invités à partager leur travail sur un site internet ou un blog dédié. La résidence se clôture avec un moment convivial ouvert à tout.e.s durant lequel les résidents restituent leur démarche.

La forme de la restitution est libre. Il peut s'agir d'une micro-architecture tout autant que d'un livre ou d'un podcast. Les maisons de l'architecture peuvent définir un mode de restitution ou laisser les candidats le proposer. Ce projet culturel est valorisable au travers de différentes actions de communication connexes.

Le cadre du RMA permet aux MA régionales d'avoir un financement et un groupe de travail collectif (retour d'expérience, séances de travail, documents partagés,...) en échange d'une implication de la MA partenaire dans le travail commun.

Exemple :

Entre juin et septembre 2022, la Maison d'Architecture de Poitiers a accueilli Maxime Bricheux et Rachel Doumerc lors d'une résidence à la Cité des Sables de Poitiers, un grand ensemble, patrimoine ordinaire du XXe siècle. L'objectif était de valoriser la parole des habitants dans le projet d'évolution de leur cadre de vie. Les résidents ont mené plusieurs actions de médiation dont une exposition sur les garages. La restitution a eu lieu lors des journées du patrimoine 2022. [Le blog de la résidence.](#)



● Actions mises en place lors de la résidence «Les pieds de Les Sables» à Poitiers (c) TERR'O

Thématiques

Un récapitulatif des résidences portées par le RMA est disponible à ce lien : <https://www.ma-lereseau.org/residence-architecture>

Un tour d'horizon de ces précédentes éditions montre la récurrence de certaines thématiques :

- Le patrimoine : Qu'est-ce qui fait patrimoine ? Comment le réactualiser ? Comment le valoriser ?
- Les dynamiques territoriales : Comment animer le territoire ? Comment réhabiliter les territoires en désuétude ?
- Le social : Comment impliquer les habitants dans l'évolution de leur cadre de vie ? Comment créer du lien social ? Comment vivre ensemble ?
- Les identités territoriales : Comment définir les identités locales ? Quels rôles pour l'architecture dans la construction de celles-ci ?
- Les espaces en transition : Comment aborder des projets de transformation urbaine ? Comment aborder le changement climatique ?
- L'environnement : Quels liens faire entre la ville et son contexte environnemental ? Quelle place pour la nature dans la ville ?

En 2023 cette liste a été formalisée. **Sept thématiques** ont été mises en avant par le RMA suite aux expériences des MA et des **enjeux actuels** :

- L'engagement démocratique et l'appropriation citoyenne ;
- Les ressources (matérielles, immatérielles, l'existant, l'agriculture,...) ;
- L'eau ;
- Le vivant ;
- Le temps ;
- Les territoires et les rapports d'échelle entre eux ;
- Les échanges internationaux.

La résidence devient un dispositif permettant « d'ouvrir un espace optimiste et créatif qui rassemble les habitantes et habitants [au sens large : citoyens, petits et grands, actrices et acteurs locaux, élus et agents des collectivités et institutions, habitants humains et non humains] en s'appuyant sur les ressources des territoires (à toutes les échelles) pour inventer demain ».

Le cadre commun des résidences

Un cadre commun des résidences a été expérimenté en 2020 et 2022. Il explicite les personnes éligibles, les dimensions temporelles et monétaires tout en laissant la liberté aux maisons de l'architecture régionales de l'adapter.

Les caractéristiques de ce cadre commun sont les suivantes :

- Un groupement composé a minima d'un.e architecte mandataire et d'un.e autre professionnel.le ;
- Une durée de résidence de 6 semaines réparties sur plusieurs mois ;
- Une enveloppe financière de 15 000 € TTC dont 10 000 € TTC d'indemnité de résidence et 5 000 € TTC de budget de production.

Depuis 2023 ce cadre a évolué suite aux retours d'expérience et laisse plus de liberté aux MA locales. Ainsi, pour l'édition 2025, les résidences peuvent être plus longues ou plus courtes dans le temps, les candidats peuvent aussi être plus ou moins nombreux. La fixité du cadre se déplace au niveau du financement (coût fixe par jour selon le nombre d'intervenants et la durée de résidence), l'objectif étant d'avoir des projets adaptés au contexte local. Cependant le profil d'architecte ou de diplômé.e en architecture doit rester le cœur de cible des projets.

MISE EN PLACE DU PROJET À LA RÉUNION

La Maison de l'architecture de La Réunion est un acteur culturel de la transmission de la culture architecturale auprès de tous les publics.

Elle a pour mission d'intérêt général, à caractère principalement culturel, artistique et d'amélioration de la connaissance du patrimoine, de contribuer à :

- Promouvoir la culture, l'information et la connaissance autour de la création passée et contemporaine dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Sensibiliser, diffuser, informer, échanger, partager et réfléchir sur les enjeux d'intérêt général se rapportant à l'architecture, mais aussi au paysage, à l'environnement et au cadre de vie, notamment dans une optique d'inclusion sociale et environnementale et de connaissance du patrimoine ;
- Contribuer ou participer aux missions de service public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'environnement et du cadre de vie.

Elle participe également au rayonnement de la culture architecturale dans l'Océan Indien. Elle est membre du Réseau des Maisons de l'Architecture (RMA) au niveau national.

Les principales activités de la MAR sont l'organisation du Prix d'Architecture de La Réunion tous les deux ans et l'animation des Journées Nationales de l'Architecture annuellement.

La création d'une résidence d'architecture à La Réunion serait l'occasion de mettre en valeur la région et sa culture architecturale. Elle sensibiliserait la population locale aux enjeux du cadre bâti réunionnais. L'intégration dans le Réseau des Maisons d'Architecture pouvant faire rayonner le projet au niveau national. Ce projet culturel pourrait être une matrice d'expérimentation pour les architectes résidents, une ressource pour les aménageurs du territoire. Il serait dans tous les cas, pour tout un chacun, un espace d'échange autour du cadre bâti à La Réunion.

MODALITÉS

Le projet de résidence se déroule en trois temps :

- La préparation ;
- Le temps de résidence ;
- La clôture.

La préparation implique la définition de la thématique, des objectifs et du cadre de la résidence. Elle implique aussi l'établissement des partenariats financiers et logistiques (subventions, lieux d'accueil, personnes ressources, ...). Cette phase aboutit sur un appel à candidatures, leur examen et le choix des résidents.

Une fois les conventions signées et les questions logistiques réglées, le temps de résidence débute avec l'arrivée des résidents. Durant cette phase la maison de l'architecture a un rôle de support aux résidents et veille au bon déroulé du projet. La résidence se clôt sur un

temps de restitution convivial qui permet à tous les acteurs et au grand public de découvrir les actions effectuées lors de la résidence.

En dernier, un temps de retour sur résidence permettra d'évaluer l'impact de cette action et la réalisation des objectifs. Ce temps permettra aussi de définir les possibilités d'évolution, les limites et les solutions à y apporter. Le nombre de contributions à l'appel à candidature, la fréquentation des actions de médiation et de la restitution ainsi que les retombées presse pourront être des critères d'évaluation.

Tout au long de ces trois phases, la communication autour du projet doit être effectué afin de le faire connaître à un plus large public possible et pour que le projet puisse être valorisé au delà du territoire d'accueil.

Ce projet pourrait réellement dynamiser le monde de l'architecture local et permettre aux architectes d'expérimenter sur des sujets dans un cadre plus libre que le travail en agence. De plus le nombre de jeunes diplômés à La Réunion va augmenter avec la nouvelle école d'architecture, la résidence serait pour eux une occasion d'approfondir des travaux théoriques sur le contexte réunionnais.

La MAR a gagné en légitimité et montré sa capacité à rassembler le monde de l'architecture au fur et à mesure des éditions du PAR. Le projet de résidence lui permettra d'asseoir sa visibilité et son importance en tant qu'acteur culturel. La résidence pourrait revenir tous les deux ans, entre les sessions du Prix de l'Architecture de La Réunion.

Thématiques potentielles

Pour La Réunion, les sujets suivants (entre autres) pourraient faire l'objet d'une résidence :

- **Le patrimoine contemporain : Comment mettre en valeur les innovations architecturales du patrimoine bâti contemporain? Quels nouveaux regards sur les bâtiments labellisés Architecture Contemporaine Remarquable ? Comment ces bâtiments sont-ils adaptés aux nouveaux modes de vie ?**
- **Les écosystèmes** : Comment faire voir la place de la nature en ville ? Peut-on élargir la notion d'habitat et d'habitants aux animaux et végétaux ? Quels impacts l'intégration de la faune et de la flore a-t-il sur les modes de penser l'urbain ? Habiter le parc national ?
- **Les territoires en transition** : Les projets de renouvellement urbain, comment habiter le changement ? Quels enjeux d'identités locales soulève l'urbanisation des hauts ?
- **Mobilités** : Quelles perspectives pour l'ancienne route du littoral et La Grande Chaloupe ? Comment repenser la place de la voiture dans nos espaces de vie ?
- **Le logement** : Quels enjeux pour la production du logement ? Quels nouveaux modèles pour demain ? Que veut dire habiter une île tropicale ?
- **L'insularité et l'isolement** : Quelles ressources matérielles sur un territoire isolé ? Comment valoriser les filières locales ?

Pour la première édition prévue en 2025 le choix s'est porté sur la thématique du patrimoine contemporain et plus spécifiquement sur les édifices labellisés ACR de la ZUP II du Port. Le choix de cette thématique est motivée par des liens plus ou moins importants avec la DAC, la Ville du Port, la SHLMR et l'école d'architecture, ainsi que l'envie de mettre en valeur le patrimoine du XX^e siècle et de toucher le grand public.

LA RÉSIDENCE ACR

Le Label « Architecture contemporaine remarquable » à La Réunion

Le label « Architecture Contemporaine Remarquable » (ACR) est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements de moins de cent ans d'âge dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant.

Faisant suite au label « Patrimoine du XXe siècle », il a pour objectif d'identifier et de signaler à l'attention du public les édifices et les ensembles urbains qui, parmi les réalisations architecturales des XX^e et XXI^e siècles, sont autant de témoins matériels de l'évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société.

Pour être labellisés ACR, les ouvrages doivent répondre à un ensemble de critères identifiés parmi les suivants :

- La singularité de la réalisation ;
- Le caractère innovant ou expérimental de la conception ou sa place dans l'histoire des techniques (« *unicum* », série, etc.) ;
- La notoriété de la réalisation (mentions par des publications, etc.) ;
- L'exemplarité de la réalisation dans la participation à une politique publique ;
- La valeur de manifeste de la réalisation en raison de son appartenance à un mouvement (modernisme, brutalisme, reconstruction, etc.) ;
- L'appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale.

L'attribution du label constitue une reconnaissance institutionnelle nationale de l'intérêt architectural ou technique de la réalisation sans en figer l'aspect puisqu'il n'est pas une servitude d'utilité publique. Le label nécessite l'accord des propriétaires et permet de donner une ambition architecturale et urbaine aux transformations du bâtiment, en respect avec la conception d'origine.

Fin 2018, la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion se saisit de ce label pour engager une reconnaissance plus forte de l'architecture contemporaine. Ainsi entre 2021 et 2022, le label ACR a été attribué à 22 édifices ou ensembles d'édifices. Ils ont été sélectionnés parmi les logements sociaux et équipements publics construits durant la seconde moitié du XX^e siècle.

Choix du site

La DAC souhaitant mettre en valeur les bâtiments labellisés ACR à La Réunion, elle a fait appel à la MAR afin de mettre en place des actions de médiation architecturale.

Selon Pascale Corré et Jasmina Stevanovic¹, les enjeux de la valorisation du patrimoine du XX^e siècle sont :

- La mise en lumière d'un patrimoine parfois décrié ou mal compris ;
- La mise en place d'actions qui mettent au centre l'expérience humaine du lieu (mémoire habitante, mise en contexte historique, visites sensibles,...).

Par conséquent, afin de valoriser les édifices labellisés ACR à La Réunion il faut privilégier les **actions de terrain**. De plus l'**ouverture de discussions** entre la DAC, les propriétaires et les usagers permettrait de mieux faire connaître ce label.

¹ « Sensibilisation, appropriation : quelle approche spécifique pour l'architecture du XX^e siècle », Pascale Corré, Jasmina Stevanovic, Séminaire ACR

Le dispositif de la **résidence d'architecture** répond à ces conditions. Elle initierait des réflexions sur la valorisation du patrimoine contemporain à La Réunion en intégrant une variété d'acteurs dans la discussion.

Dans ce cadre deux approches sont possibles :

- **L'approche multi-site** qui consiste en la mise en valeur de l'ensemble des bâtiments du label. Les candidats développeront une démarche qui puisse témoigner de la diversité des édifices labellisés, de leurs points communs et de leur intérêt architectural.
- **L'approche mono-site** qui consiste en la mise en valeur d'un édifice ou d'un quartier constitué de plusieurs édifices labellisés. Les résidents seraient alors immergés dans un territoire donné afin de valoriser et ouvrir le dialogue sur la production architecturale locale.

Le choix de telle ou telle approche est dépendant des acteurs intéressés par le projet et mobilisables par la Maison de l'architecture. Les résidents seront face à un territoire de plus ou moins grande échelle selon l'approche choisie.

Au cœur de l'intervention des résidents se trouvera une attention au grand public et à l'ouverture du dialogue entre les habitants et les acteurs de l'aménagement du territoire. La résidence a pour objectif de développer des actions permettant d'engager une dynamique d'acteurs et d'usagers du cadre bâti (habitants, élus, scolaires, agents de la fonction publique, entreprises, etc.).

Le temps de résidence pourra être enrichi de rencontres, balades ou ateliers avec le public afin de l'impliquer de manière active dans la démarche, de récolter des informations, de restituer ou mettre en débat certaines étapes du travail. Les actions de médiation pourront cibler plus particulièrement les établissements scolaires et les publics non associés à la démarche de production.

Pour cette première édition de la résidence d'architecture contemporaine l'approche mono-site est privilégiée. Le choix de la municipalité du Port découle à la fois des liens de la MAR avec différentes instances portoises mais aussi par l'important corpus d'édifices du XX^e siècle labellisés présents au Port.

En effet, parmi les 22 ouvrages labellisés, **cinq se situent dans la ville du Port** :

- La cité de la ZUP II, conçue par Marc Schaub, construite entre 1973 et 1974 ;
- La cité de la ZUP IV, conçue par le Cabinet Hébrard, construite entre 1975 et 1978 ;
- La cité Les Étoiles, conçue par Christian Tolède, construite entre 1976 et 1981 ;
- La Voie Triomphale, conçue par Jean-Michel Bossu et le Groupe 4, construite entre 1979 et 1993 ;
- L'ancien Hôtel des Postes, conçue par Jean Hébrard et Pierre Abadie, construit en 1975.

Sur ces cinq labellisations, quatre concernent des ensembles de logements sociaux, construits au tournant des années 1970 pour pallier à la croissance démographique de la ville du Port. Ces logements ont aussi été construits dans le cadre de la politique de la ville et de la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI). Ce sont des nouvelles visions sur ces édifices que la Maison de l'architecture souhaite mettre en exergue.

Le choix de la ZUP II parmi ces édifices labellisés vient de sa faible visibilité dans l'espace urbain. En effet, l'ensemble de la ZUP II est à l'écart des grandes voies de circulation, au cœur du quartier de la ZUP. Sa valeur architecturale est moins visible au premier abord, ce qui rend sa valorisation d'autant plus nécessaire.

Une résidence d'architecture à la ZUP II du Port

LIEUX DE VIE, POINTS DE VUE

OBJECTIFS

- Révéler les richesses et potentiels qui font la singularité des édifices de la ZUP II, labellisés « Architecture Contemporaine Remarquable » ;
- Créer des moments d'échanges sur l'architecture et le cadre de vie en associant les acteurs locaux, les habitants et les professionnels de l'architecture ;
- Créer ou mettre au jour des ressources qui puissent servir à imaginer l'évolution de la ZUP II.

TERRITOIRE D'ACCUEIL



En 1964, face à l'essor démographique de la ville industrielle du Port, la municipalité a décrété la création d'une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) au nord de la commune. Depuis sa création, le quartier de la ZUP est au cœur des politiques de la ville et des opérations de Résoption de l'Habitat Insalubre (RHI). En lieu et place des habitats insalubres ont été construits des ensembles de logements sociaux (immeubles et maisons), des équipements publics et commerciaux. L'aménagement du quartier a suivi la logique des grands ensembles de l'époque, influencés par l'architecture moderne.

Parmi les logements sociaux, l'ensemble de la ZUP II a été construit en 1974 par la SHLMR et labellisé « Architecture Contemporaine Remarquable » en 2021. La ZUP II est composée de dix bâtiments (neuf blocs et une barre) conçus par Marc Schaub, un architecte majeur des années 60 à La Réunion et à Maurice. Ce label vise à reconnaître les expérimentations formelles et techniques menées dans le cadre de la conception et de la construction de ces édifices (jeux de volumes en façade, organisation intérieure originale, éléments standardisés,...). Le label vise ainsi à mettre en avant la valeur culturelle de ces lieux du quotidien.

Une visite de site effectuée le 9 août 2024 a révélé certaines problématiques et potentialités. La présence de barrières autour de l'îlot composé des ZUP I, II et IV renforce la séparation de l'ensemble avec le reste de la ville. Lors de la visite de nombreux déchets étaient visibles dans l'espace public, il y a éventuellement un problème de nettoyage des espaces extérieurs qui dégrade la qualité de ceux-ci.

En dehors d'une aire de jeux aménagée récemment au sud-est de la ZUP II, le traitement de l'espace public accorde une grande place aux stationnements, au détriment de la vie habitante.

Beaucoup d'habitants des logements en rez-de-chaussée ont clôturé l'espace extérieur autour de leur appartement, construit des varangues fermées et possèdent un jardin de plantes alimentaires (bananiers, manguiers, ...). Les habitants des étages n'ont pas accès à un espace extérieur au niveau de leur logement. Les immeubles présentaient tous des marques de vétusté. Très peu de logements étaient équipés de climatiseurs, sachant que ceux-ci ne sont pas traversants, le confort thermique pose question.

Nous avons aussi repéré la présence du local collectif du bâtiment N et la présence de deux associations (AEC et Antenne Sud).



● Photographies des différents bâtiments de la ZUP II et de leurs espaces extérieurs (© Clémence Préault, Direction des Affaires Culturelles de La Réunion)

THÉMATIQUE

Situé en retrait des grands axes, au cœur d'un quartier dit « sensible », l'intérêt architectural des **édifices labellisés « Architecture Contemporaine Remarquable » de la ZUP II** est peu visible au premier abord, ce qui rend leur valorisation d'autant plus nécessaire.

Quels regards les habitants, les bailleurs et les institutions portent-ils sur ces édifices ? Comment ces regards peuvent-ils être questionnés ? Comment la vision architecturale d'une époque se conjugue-t-elle au présent ?

La Maison de l'architecture de La Réunion propose à un binôme de résidents d'explorer les enjeux de la **valorisation d'un ensemble de logements sociaux remarquable** en mettant au centre de leur démarche les regards que l'on porte sur ces lieux de vie. Il s'agit de questionner nos points de vue, de révéler ce qui est déjà là, de croiser les visions et les histoires. Une mise en perspective du passé pour mieux comprendre le présent et imaginer le futur.

Trois axes peuvent être explorés par les résidents :

- Les habitants, leur vécu, leurs histoires, ...
- Un quartier au cœur des politiques de la ville. Fort travail social de la municipalité dans ce quartier depuis toujours, ensemble de relais et référents.
- Le label et ce qu'il implique concrètement, son intérêt, son processus.

La thématique reste ouverte pour que les résidents puissent se saisir d'un de ces axes (ou de plusieurs). La démarche des résidents devra montrer une délicatesse dans la relation aux habitants des riverains.

On reprend à notre compte la définition d'habitant que propose le RMA : « citoyens, petits et grands, actrices et acteurs locaux, élus et agents des collectivités et institutions, habitants humains et non humains ». En ouvrant au maximum ce concept d'habitant on ouvre aussi des perspectives et des expérimentations inédites.

Il est à noter que l'héritage du logement social du XXe siècle reste un héritage ambivalent dans le sens où l'on a exproprié et délogé des habitants pour les reloger dans des appartements dont l'aménagement correspondait à un mode de vie très différent de ce qu'ils connaissaient. Il y a un arrachement originel des populations pauvres réunionnaises à la terre (et donc à la possibilité de générer un complément de revenu avec la culture et l'élevage) et aux espaces de sociabilité créoles (lire le travail de Michel Watin, pour mieux comprendre les appropriations de l'espace public à La Réunion). En même temps ces nouveaux logements représentaient le confort moderne et une évolution économique. De nombreuses personnes ont pu avoir accès à un toit dans leurs moyens et aux services de base (eau courante, électricité,...).

Les premières observations de terrains permettent de remarquer que dans ces logements sociaux on ne parle pas uniquement créole mais aussi malgache, shimaoré, Il n'est sans doute pas erroné de dire que la population bénéficiaire est culturellement diverse. De plus l'habitat dans des immeubles collectifs est devenu un mode de vie courant depuis les années 60. Même s'il existe encore des habitations similaires aux *cases en tôles* des opérations de RHI les classes sociales pauvres sont aujourd'hui plus aisément identifiées comme habitants des tours d'immeuble et de « la cité ».

Liste de lecture indicative :

- L'enquête du Crédoc sur la représentation du logement social ;
- Le travail de Michel Watin sur l'habitat créole et l'espace public à La Réunion ;
- Elodie Chalencon. *Les possibilités d'une densification verticale à l'île de la Réunion : de la kaz atèr à la kaz atèr anlèr*. Architecture, aménagement de l'espace. Université Grenoble Alpes, 2015 ;
- Stéphanie Guilmeau, Alexandre Burtard, Rebecca Joly, Léo Noyer Duplaix, Hugo Massire. *Retour d'expérience sur des campagnes de labellisation « Patrimoine du xxe siècle / Architecture contemporaine remarquable » : critèresologie et méthodologie*. In Situ : Revue des patrimoines, 2022 ;
- Tanika Join. *Projet urbain et fabriques ordinaires de la ville. Appréhender le territoire entre acteurs, projet et habitants dans un programme de renouvellement urbain à la Réunion*. Géographie. Université de la Réunion, 2023 ;
- *Décoloniser l'architecture* de Matthias Rollot.

DÉROULÉ DE LA RÉSIDENCE

Suite à un appel à candidature et une sélection, une équipe de deux personnes sera accompagnée par la MAR.

L'équipe résidente devra :

- Être composée d'un.e **architecte mandataire** et d'un.e **professionnel.le d'une autre discipline** (artiste, designer, sociologue, écrivain,...) ;
- Être composée d'au moins **un membre ayant sa résidence principale à La Réunion** ;
- Proposer une action culturelle d'une durée maximale de **six semaines (consécutives ou non)** explorant les enjeux de la valorisation des édifices de la ZUP II.

La maîtrise du créole réunionnais par l'un des membre du binôme est un avantage non négligeable.

L'équipe devra soumettre à la MAR un dossier composé des documents suivants, dans les délais :

- une note de compréhension et d'intérêt pour le sujet et la démarche ;
- une note exprimant les qualités de l'équipe constituée ;
- une note d'intention avec des pistes de processus et d'actions ;
- un dossier de références de projets personnels et collectifs menés, en précisant le rôle des candidats dans les projets présentés ;
- un CV pour chaque membre ;
- pour le/la mandataire : la copie du diplôme national d'architecte ;
- la fiche de candidature complétée, datée et signée.

La sélection est faite par un jury composé de personnel de la MAR, de la DAC ainsi que des acteurs locaux de l'aménagement du quartier, fin mars 2025.

Le jury sera attentif à la capacité du binôme à lire et mettre en récit des architectures du XX^e siècle, à être pertinent au vu du contexte local ainsi qu'à sa capacité à dialoguer avec des

publics divers. Si de nombreuses candidatures sont déposées, la MAR se réserve le droit de faire une pré-sélection.

La résidence aura lieu **entre mai et octobre 2025** avec un moment fort de restitution lors des Journées Nationales de l'Architecture 2025. La rédaction d'un journal de bord numérique par les résidents ainsi que des actions de communications par la MAR permettront de garder la trace et de valoriser le travail effectué lors de la résidence.

Des conventions seront à rédiger et signer entre les différents partenaires et la MAR, ainsi qu'entre la MAR et les résidents.

Durant le temps de résidence la MAR devra être disponible pour répondre aux sollicitations des résidents. Une réunion de travail peut être organisée tous les dix jours pour aborder l'avancement de la résidence. La MAR a ce travail de cadrage nécessaire afin que tout se déroule au mieux.

BUDGET ET LOGISTIQUE

Partenaires financiers potentiels

La **Direction des Affaires Culturelles de La Réunion (DAC)** est le partenaire privilégié de la MAR pour cette action. Le financement par la DAC peut se faire soit au titre du label ACR soit au titre des subventions annuelles. Pour 2024, la DAC a réussi à débloquer des fonds à hauteur de 10 000 € qui doivent être utilisés pour une action qui débute ou a lieu en 2024. La demande de ces fonds doit être effectuée au plus tard fin octobre. Au vu du calendrier la subvention ACR 2024 n'est pas accessible mais il est possible d'allouer une partie de la subvention annuelle au projet de résidence puis de compléter avec la subvention ACR 2025. Le déblocage des fonds ACR par la DAC est une démarche annuelle. Ainsi pour 2025, la DAC doit à nouveau faire une demande début 2025 et les fonds ne seront disponibles qu'en juin 2025.

- *Clémence Préault, chargée d'études documentaires à la DAC. Mail : clemence.preault@culture.gouv.fr Tél : 02 62 21 90 82*

Le **Réseau des Maisons de l'Architecture (RMA)** est aussi un soutien mobilisable, notamment pour son expertise et les outils développés dans le cadre des résidences.

Le RMA relance en 2025 une action nationale de résidence. Dix projets seront sélectionnés fin 2024 pour un accompagnement opérationnel et financier. En effet, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le RMA a débloqué une enveloppe de 150 000 € qu'il va distribuer à une dizaine de projet de résidence portées par les maisons de l'architecture régionales. Le dépôt des candidatures se fait entre septembre et novembre 2024 (modalités transmises en septembre 2024). Le RMA sélectionne dix projet puis fait connaître les résultats en décembre 2024. Suite à cela les maisons sélectionnées auront des séances de travail collectives afin d'aboutir à un appel à candidature commun début 2025. Par la suite les maisons hôtes auront d'autres séances de travail sur d'autres sujets et pourront bénéficier de l'accompagnement collectif.

- *Céline Métel, présidente du RMA. Mail : celine.metel@ma-lereseau.org*
- *Elisabeth Taudière, directrice de Territoire Pionniers (Maison de l'architecture Normandie). Mail : e.taudiere@territoirespionniers.fr Tél : 02 31 24 06 81 - 06 64 30 43 33*
- *Marie Sévère, directrice de la Maison régionale de l'architecture des Pays de la Loire. Mail : contact@maisonarchi.org Tél : 06 34 52 11 43*

La **Société d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion (SHLMR)** est le bailleur social de la ZUP II. Ce projet visant directement à valoriser leurs bâtiments et à animer culturellement le quartier, il semble qu'un soutien financier soit un échange juste.

- *Jimmy Ferblantier, responsable communication et projets innovants à la direction générale de la SHLMR. Mail : Jimmy_FERBLANTIER@shlmr.fr Tél. : 02 62 40 49 02 - 06 92 44 66 27*
- *Valérie Lenormand, directrice générale de la SHLMR.*
- *Jessica Langevillier, responsable du Territoire Ouest de la SHLMR.*

Pour 2024 et 2025, la **Région Réunion** a attribué 40 000 € à la MAR avec un acompte de 20 000 € versé en 2024. Il reste donc 20 000 € qui sera versé en 2025. Ce budget peut être attribué en partie à la résidence d'architecture.

Partenaires opérationnels potentiels

La ville du Port, du fait de la politique qu'elle mène activement dans le quartier est un partenaire non négligeable. Il semble compliqué d'établir un partenariat financier mais la municipalité peut potentiellement apporter son soutien en rendant visible l'action, en permettant l'accès à ses archives et aux personnes ressources.

Du fait de son statut de bailleur, la **SHLMR** a une connaissance approfondie de ce territoire. Elle est à la fois bénéficiaire (le projet animera le quartier, il donnera des pistes et des outils pour l'aménagement de cet ensemble,...) et partenaire (accès aux archives, aux personnes ressources, aux locaux,...).

Au moins deux associations sont présentes à la ZUP II :

- **Académie pour l'Égalité des Chances** (gestion@aec.re)
- **Antenne Sud** (02 62 02 23 82)

Elles occupent un local que la SHLMR leur loue et font des actions auprès des habitants de la ZUP (aide administrative, animations auprès des jeunes, ateliers, ...). Elles ont déjà pu tisser des relations avec les habitants et peuvent être des partenaires privilégiés lors des actions de terrain ou pour l'intégration des résidents.

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de La Réunion est située à moins de 10 minutes de marche de la ZUP II. La possibilité d'impliquer les étudiants de l'école aux actions des résidents est à explorer. De plus l'école peut être un lieu de travail pour ces derniers (ainsi que l'école d'art dans les mêmes locaux).

- *Yann Fritz, adjoint au directeur de l'ENSA La Réunion. Mail : yann.fritz@lareunion-archi.fr Tél : 02 62 45 71 70*

Le **Village Titan Centre culturel** est une association portoïse implantée depuis 1983 dans la municipalité. Elle mène des actions culturelles et artistiques au Port avec deux espaces d'activités : le centre culturel et social Cœur Saignant et le centre d'art contemporain de La Friche (résidences artistiques depuis 2019). Il serait intéressant de prendre contact avec le Village Titan pour leur retour d'expérience et éventuellement un soutien lors des actions.

- *Mail : secretariatcentresocial@villagetitan.com Tél : 02 62 27 29 82*

Budget prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
Achats de biens (1)	8 500 €	Subventions spécifiques	24 000 €
Achats de fournitures - production	4 000 €	DAC Réunion fonds label ACR	5 000 €
Prestations de service	4 500 €	Réseau des maisons de l'architecture	16 000 €
Services extérieurs	17 900 €	SHLMR	3 000 €
Documentation	500 €		
Indemnités de résidence	9 000 €	Report de subventions	10 000 €
Publicité, publication (2)	3 500 €	DAC Réunion subvention annuelle	5 000 €
Frais d'hébergement (3)	3 400 €	Région Réunion	5 000 €
Frais de déplacement (3)	1 500 €		
Frais de structure	7 600 €		
Coordinateur.trice au sein de la MAR	3 600€		
Frais de fonctionnement de la MAR	4 000 €		
TOTAL DES CHARGES	34 000 €	TOTAL DES PRODUITS	34 000 €

1. Montant limité alloué uniquement sur justificatifs, au matériel et prestataires nécessaires pour les actions de médiation, les temps forts et la restitution.

2. Comprenant communication autour du projet et jury.

3. Montant maximal alloué uniquement sur justificatifs, aux frais liés aux déplacements et à l'hébergement des résidents.

L'indemnité résidents est à partager entre les membres du binôme pour au maximum 6 semaines (30 jours ouvrés), ce sont leurs honoraires.

Dans les autres résidences d'architecture le budget de production comprend :

- Les déplacements ;
- Le logement si des frais doivent être engagés par la maison hôte ;
- Les fournitures (non consommables récupérées par la maison à la fin de la résidence) ;
- Tout ce qui concerne le déroulé de la résidence (actions de restitution, objets produits,...).

Au vu des spécificités du territoire réunnionnais, ce budget de production comprend uniquement les fournitures, les consommables et l'argent nécessaire aux temps forts. Le budget de production n'est pas de l'argent de poche pour les résidents, les dépenses doivent être justifiées. La convention entre la maison et les résidents doit être précise sur les dépenses et le cadrage de l'action.

Une enveloppe « déplacements » est prévue pour les déplacements quotidiens lors de la résidence mais aussi pour un aller-retour en avion si un des résident habite hors La Réunion.

Pour l'hébergement, la possibilité de loger à la ZUP II étant écartée (pas de logement vacant), il reste deux possibilités selon les besoins des résidents et disponibilités de logements :

- La location d'un airbnb pour 6 semaines ;
- La location d'un meublé saisonnier pour 6 semaines ;

Sachant que les résidents doivent loger au minimum au Port lors de la résidence afin de pouvoir avoir une réelle immersion.

AirBnB :

La première solution est de louer un logement pour deux personnes pendant 6 semaines consécutives (42 jours). Le prix moyen des logements ayant plus d'un couchage est de 100 €/nuit. Deux annonces sont inférieures à ce prix.

Un T2 avec canapé convertible à 2 317 € les 6 semaines consécutives.

https://www.airbnb.fr/rooms/49365019?check_in=2024-09-30&check_out=2024-10-05&guests=1&adults=3&s=67&unique_share_id=4adacc7b-a20e-45d1-886c-8df6dedd046d

Un T3 au Port à 3 205 € les 6 semaines consécutives.

https://www.airbnb.fr/rooms/968540606073539386?check_in=2024-12-01&check_out=2024-12-06&guests=1&adults=3&s=67&unique_share_id=7894bd3a-b105-4c91-a5c8-712116e6ba36

La seconde solution AirBnB est de prendre une chambre pour chaque résident (parfois dans le même logement mais deux réservations différentes). Le prix moyen des chambres est de 70 €/nuit/logement soit 140 €/nuit au total, c'est trop cher. Quatre annonces sont inférieures à 50 €/nuit/logement ce qui reviendrait moins cher que la moyenne de la solution précédente mais représente tout de même un budget très conséquent.

Location meublé saisonnier

Pour cette solution on peut trouver des logements sur le site internet Le Bon Coin (un studio à 250 €/semaine ou chambres pour 1 personne à environ 35 €/nuit soit 1500 € pour la période) et sur Facebook (Voir Martine Boyer Poulbassia, T3 au Port à 350 € par semaine soit 2 100 € au total. Contact : martine.poulbassia@orange.fr ou 0692612685)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024

Septembre

Appel à projet de résidences du RMA : réponse de la MAR avec un dossier de projet.

Première prise de contact avec les partenaires financiers et opérationnels (SHLMR, Ville du Port ENSA, ...)

Octobre

18/10 au 20/10 : JNA 2024 (pas d'action prévue)

Novembre

05/11 au 07/11 : BIAT et PAR

13/11 : Fin de l'appel à projet de résidence du RMA

14/11 au 17/11 : Biennale du RMA à Nancy

2025

Janvier

Lancement d'un appel à candidature commun des résidences du RMA (les futurs résidents peuvent candidater).

Relance des partenariats financiers et opérationnels si besoin et signature des conventions.

Février

Réception des candidatures.

Mars

Sélection du binôme de résident par la MAR et ses partenaires.

Avril

Signatures des conventions avec les résidents.

Réservation du logement.

Mai

Début de la période de résidence.

Action de communication.

Juin

Période de résidence.

Réception des financements ACR.

Juillet

Période de résidence

Aout

Période de résidence

Septembre

Période de résidence

Octobre

Restitution de la résidence aux JNA 2025.

Clôture du projet et retour d'expérience.

Action de communication.

